

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

AFIB 2 - IFPA
Isabelle LEPY
05.57.92.22.00
contact@afib.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Non

Objectif de la formation

- Maîtriser les aspects contractuels de la relation clients/fournisseurs. - Contrôler et comptabiliser les factures d'achat. - Comptabiliser les opérations de clôture du processus achat

Contenu et modalités d'organisation

1 - Identifier le rôle et les acteurs du processus achat Les droits et obligations de l'acheteur et du vendeur. Les missions du comptable. 2 - Maîtriser les aspects juridiques des contrats commerciaux L'application des conditions générales d'achat ou de vente. Les clauses utiles à connaître. Les délais de paiement. 3 - Contrôler les factures Les obligations liées à la facturation. Valider la conformité de la facture. Les factures dématérialisées : les contrôles à mettre en place. Traiter les litiges. 4 - Traiter la TVA sur les factures Rappel du mécanisme de la TVA. Les règles et conditions de déductibilité de la TVA. 5 - Comptabiliser les factures La comptabilisation des factures. Les investissements. La distinction entre immobilisations et charges. Les factures en devises. 6 - Participer à l'élaboration des situations comptables Analyse et justification des comptes fournisseurs. Le rattachement des charges à la période.

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Mixte

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00438970	du 01/03/2024 au 31/12/2026	Mérignac (33)	AFIB 2 - IFPA		Non éligible	